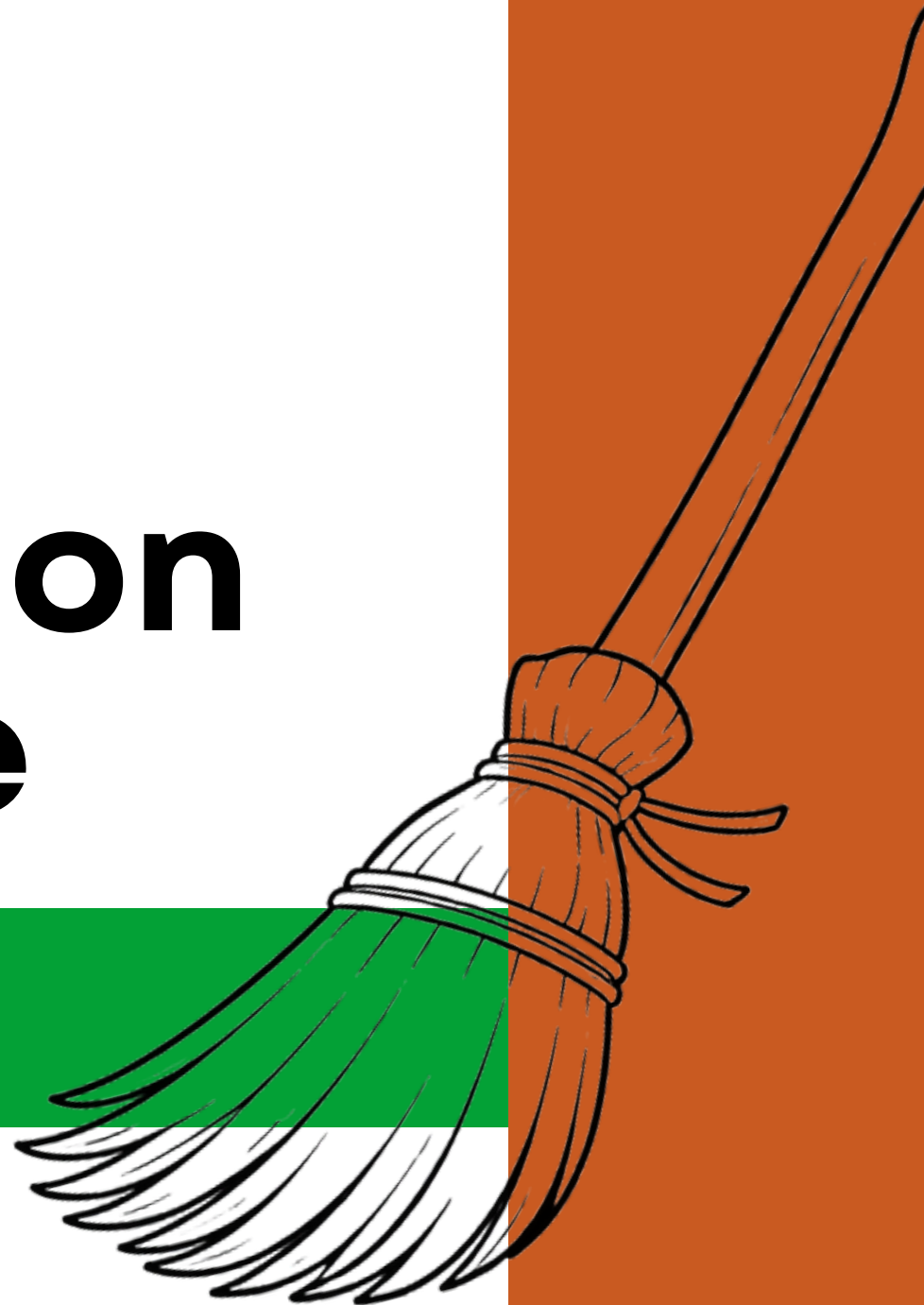


Rapport d'Orientation Budgetaire

ROB - 2026



SOMMAIRE

PREAMBULE	1
PARTIE I : LE CONTEXTE	2
A- ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	3
B - MESURES LOI SPECIALE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES	5
C – LE CONTEXTE LOCAL – EXERCICE 2025	6
PARTIE II – RETROSPECTIVE 2025	7
A – LES RESULTATS CONSOLIDES – COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)	7
B – EPARGNE DE LA COLLECTIVITE (BUDGET PRINCIPAL)	8
C – LE FONCTIONNEMENT 2025	9
1 – REPARTITION DES DEPENSES	10
2 – REPARTITION DES RECETTES	12
D – L’INVESTISSEMENT 2025	19
PARTIE III – LES PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2026	22
A – LE FONCTIONNEMENT	23
1 – LES RECETTES	23
2 – LES DEPENSES	27
B – L’INVESTISSEMENT	29
1 – LES DEPENSES	29
2 – LES RECETTES	30
C – BUDGETS PREVISIONNELS 2026 : SYNTHESE	31
D – PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS (PPI)	34
E – LA DETTE	35
F – LES RATIOS	38
PARTIE IV – BUDGETS ANNEXES	40
A- BUDGET ANNEXE « construction de 12 logements à Luché »	40
B- BUDGET ANNEXE « ensemble immobilier Balat Biel »	41

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en matière de DOB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, le maire (ou Président de l'EPCI) présente au Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire), dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

Les orientations budgétaires : Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

Les engagements pluriannuels : Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

La structure et la gestion de la dette : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles. Le ROB des EPCI devant être transmis aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication, le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication étant fixés par décret.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section d'investissement est liée aux projets structurants de la Commune ainsi qu'aux financements associés.

PARTIE I : LE CONTEXTE

A- ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

- International et zone Euro (source OCDE) :

La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.

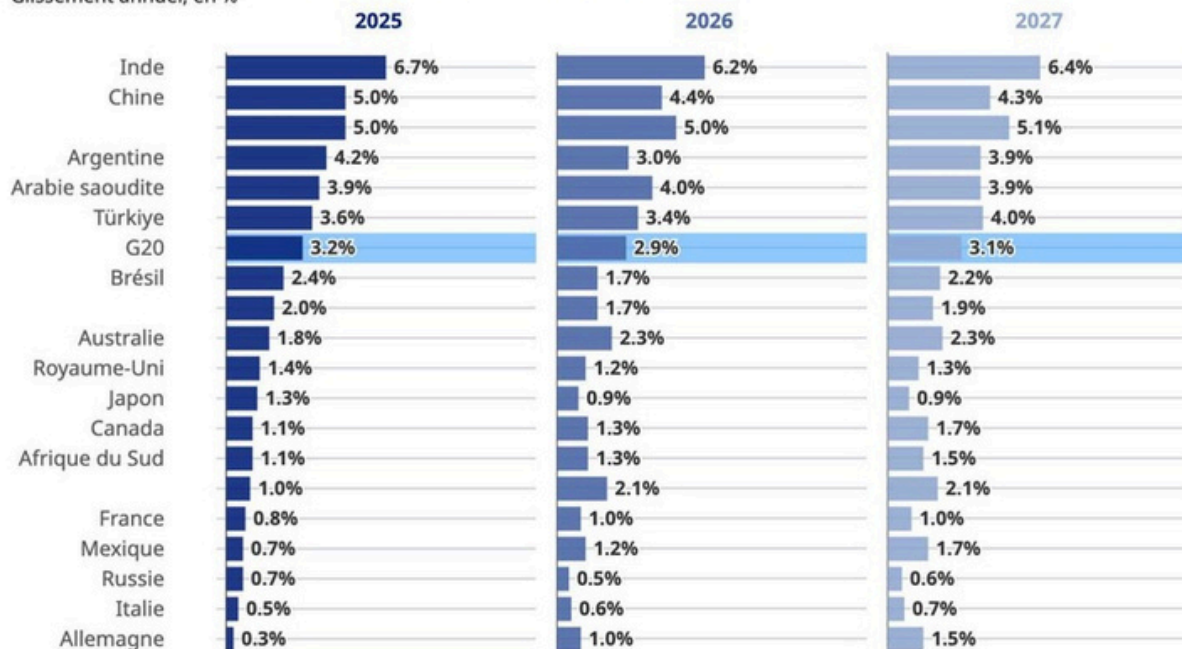
La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2% en 2025 à 2.9% en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1% en 2027.

L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique.

En France, selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0.8% en 2025, avant de remonter à 1% en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025](#)

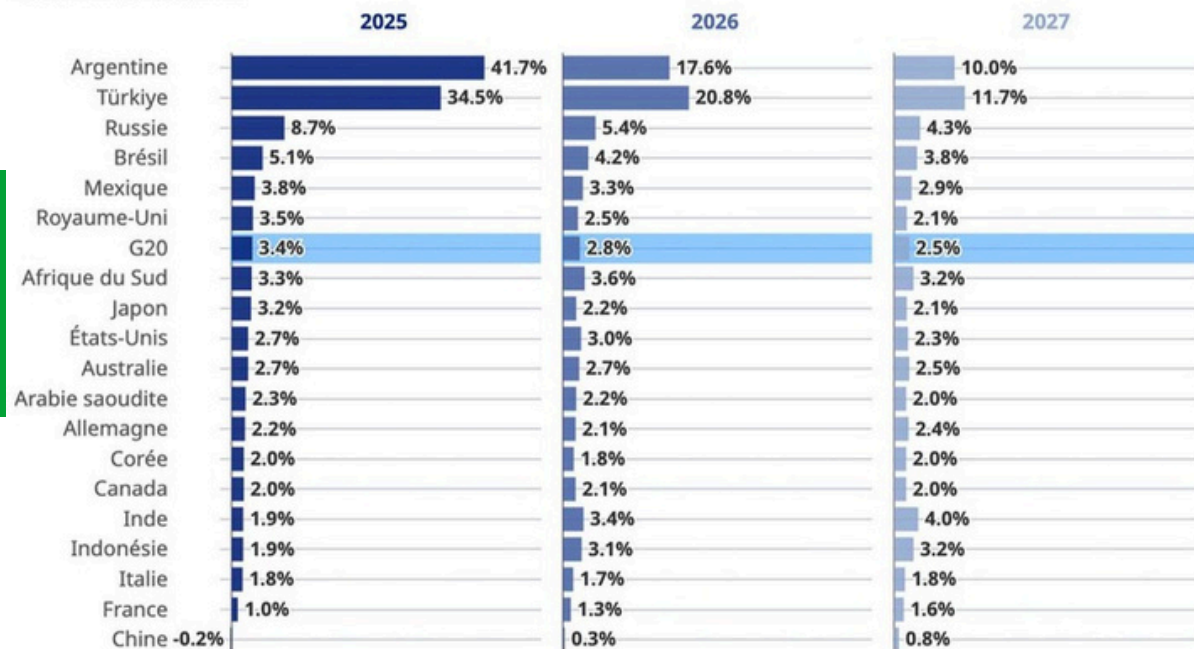
L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies. L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4% cette année à 2.8% en 2026 et 2.5% en 2027.

Les projections d'inflation en France seraient de 1% en 2025, 1.3% en 2026 et 1.6% en 2027.

Projections d'inflation globale pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

Des réformes structurelles attendues pour renforcer les perspectives de croissance.

La croissance de la productivité et le dynamisme économique ont ralenti au cours des deux dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, la croissance de la production par habitant a diminué d'environ un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que le ralentissement continu de la productivité multifactorielle fait craindre un essoufflement des moteurs de l'innovation et de la dynamique des entreprises.

La poursuite de réformes structurelles ou de réglementations sembleraient de nature à soutenir la croissance et notamment renforcer la dynamique des entreprises et la croissance de la productivité.

- National (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +1.0% en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes.

Les prévisions annoncées de croissance en 2026 sont de +1% avec une inflation projetée à +1.3%.

En 2025, la croissance s'établit à 0.7%, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques. En 2026, la croissance s'élèverait à 1.0%. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un scénario de dissipation des incertitudes domestiques. La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminuerait en 2025, à +1.1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1.3 % en 2026. L'inflation serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

En 2026, le solde public s'établirait à -4.7% du PIB, après un déficit de -5.4% en 2025, et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Tableau 2 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2024	2025	2026
Dettes publique totale	113,2	115,9	117,9
Dettes publique hors soutien à la zone euro	111,1	113,9	115,9
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4
<i>Progression en valeur (%)</i>	4,0	2,7	1,7
<i>Progression en volume (%)</i>	2,1	1,7	0,3
Prélèvements obligatoires	42,8	43,6	43,9

La dette publique et les dépenses publiques poursuivent leur progression.

La dette publique sera de 115.9% en 2025, avec une prévision à 117.9% en 2026 et les dépenses publiques sont de 56.8% en 2025 avec une prévision à 56.4% en 2026.

B - MESURES LOI SPECIALE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Comme l'an passé, La Loi de Finances n'a toujours pas été adoptée suite à la censure du gouvernement. La Loi spéciale de finances, adoptée le 23 décembre 2025, garantit le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.

Cette loi spéciale devrait permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 afin d'empêcher la paralysie budgétaire, avec l'annonce d'un vote de la LF2026 à la fin du mois de janvier. Elle comporte trois articles visant à autoriser le gouvernement :

- à percevoir les ressources et impôts existants,
- à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025,
- et permettre à l'Etat d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Ci-dessous, le rappel des mesures de la loi spéciale appliquée aux collectivités territoriales jusqu'au vote de la loi de finances :

- **La DGF sera stable et garantie en ce début d'année.** Les collectivités percevront dès le mois de janvier leur DGF sur les bases du montant global et des règles d'attribution de l'année 2025. Toutefois, le montant sera régularisé après l'approbation du prochain projet de loi de finances.
- **La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pourra être versée.**
- **Alors que les dotations DETR et Fonds verts seront suspendues jusqu'au vote de la loi.**
- **Les règles d'attribution du FCTVA ne seront pas modifiées.**
- **La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) ne sera pas minorée.**
- **Le dispositif d'aides pour la rénovation des logements MaPrimRénov' est suspendu.**

C – LE CONTEXTE LOCAL – EXERCICE 2025

Pour le personnel

L'année 2025 a été marquée par une volonté forte de maîtrise des charges de personnel. Dans ce cadre, tous les départs à la retraite n'ont pas été systématiquement remplacés.

Cette stratégie a permis de contenir l'évolution de la masse salariale tout en maintenant un niveau de service satisfaisant à destination de la population. L'organisation des services a ainsi été adaptée afin de garantir la continuité des missions communales malgré des effectifs contraints.

Les écoles

Les effectifs scolaires apparaissent globalement stables pour la rentrée 2025-2026, malgré des évolutions contrastées selon les niveaux :

- Une baisse de 13 élèves en élémentaire
- Une hausse de 11 élèves en maternelle

Soit une diminution globale limitée à 2 élèves tous niveaux confondus.

Toutefois, cette relative stabilité masque une tendance de fond déjà observée les années précédentes. En effet, l'année scolaire 2024-2025 avait déjà enregistré une baisse de 7 élèves, résultant d'un recul en élémentaire (-10 élèves) partiellement compensé par une hausse en maternelle (+3 élèves).

Par ailleurs, la fréquentation des services périscolaires est en recul, avec 11 enfants en moins inscrits à la restauration scolaire.

Le contexte financier

L'exercice 2025 se caractérise par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment :

- Une forte maîtrise des charges de personnel
- La mise en œuvre d'un plan strict de réduction des consommations énergétiques

Ces efforts permettent une progression continue de l'épargne brute et de l'épargne nette.

Les dépenses d'électricité apparaissent pourtant en hausse par rapport à 2024. Toutefois, cette évolution s'explique par un effet de périmètre : en 2024, les factures avaient été arrêtées au 10 décembre, tandis qu'en 2025, elles intègrent l'ensemble de l'année jusqu'au 31 décembre, en raison d'un changement de prestataire. À consommation en baisse, les coûts restent donc maîtrisés.

Les dépenses liées à la restauration scolaire et à l'ALSH augmentent, malgré une baisse des effectifs, en raison de la revalorisation des tarifs pratiqués par le prestataire.

En matière de fiscalité :

- Les taux de fiscalité directe locale ont été augmentés de 1 % en 2025, votés par le Conseil Municipal ;
- Les bases fiscales ont poursuivi leur progression.

En revanche, les droits de mutation à titre onéreux connaissent une baisse très marquée, conséquence directe du ralentissement du marché immobilier.

Enfin, les dotations de l'État enregistrent une hausse de 5,64 %, contribuant positivement aux recettes de la collectivité.

PARTIE II – RETROSPECTIVE 2025

A – Les résultats consolidés/Comptes Financiers Uniques (CFU)

Budget principal	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2024	résultat 2025	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 512 496,82€	5 181 473,38€	668 976,56€	200 000,00€	868 976,56€		868 976,56€
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 575 437,88€	2 399 721,87€	824 283,99€	-221 332,91€	602 951,08€	-396 347,76€	206 603,32€
Total	6 087 934,70€	7 581 195,25€	1 493 260,55€	-21 332,91€	1 471 927,64€	-396 347,76€	1 075 579,88€
Budget Annexe balat biel	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2024	résultat 2025	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 084,18€	140 642,44€	81 558,26€	290 000,00€	371 558,26€		371 558,26€
SECTION D'INVESTISSEMENT	583,99€	3 770,82€	3 186,83€	636,97€	3 823,80€		3 823,80€
Total	59 668,17€	144 413,26€	84 745,09€	290 636,97€	375 382,06€		375 382,06€
Budget Annexe 12 Logements à Luché	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat 2024	résultat 2025	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 388,44€	65 840,25€	35 451,81€	60 000,00€	95 451,81€		95 451,81€
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 982,91€	9 051,03€	-10 931,88€	8 699,73€	-2 232,15€		-2 232,15€
Total	50 371,35€	74 891,28€	24 519,93€	68 699,73€	93 219,66€		93 219,66€
Consolidation	Dépenses	Recettes	solde (recettes - dépenses)	résultat reporté 2024	résultat 2025	Restes à réaliser	résultat global
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 601 969,44€	5 387 956,07€	785 986,63€	550 000,00€	1 335 986,63€		1 335 986,63€
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 596 004,78€	2 412 543,72€	816 538,94€	-211 996,21€	604 542,73€	-396 347,76€	208 194,97€
Total	6 197 974,22€	7 800 499,79€	1 602 525,57€	338 003,79€	1 940 529,36€	-396 347,76€	1 544 181,60€

B – EPARGNE DE LA COLLECTIVITE (BUDGET PRINCIPAL)

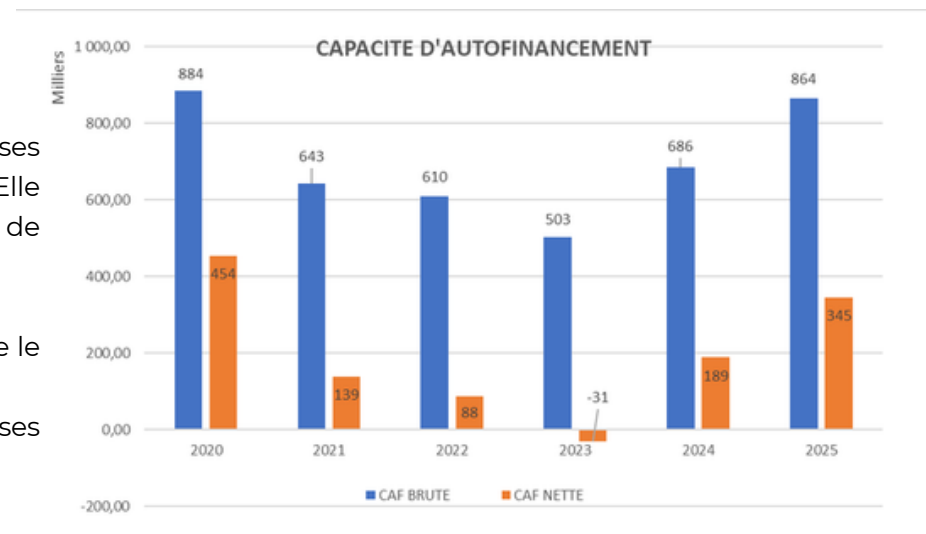
Capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette :

L'épargne permet à chaque commune de financer une partie de ses investissements avec des recettes issues de son propre fonctionnement. Elle permet en particulier de limiter le recours à l'emprunt et constitue de ce point de vue une ressource.

L'épargne brute ou CAF brute d'une commune correspond à la différence entre le montant de ses recettes de fonctionnement (impôts locaux, dotations de l'Etat, tarification des services publics, ...) et le montant de ses dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, financement des services publics, intérêts des emprunts, dépenses d'énergie, ...).

Elle finance en priorité le remboursement en capital des emprunts, puis les nouveaux investissements.

L'épargne nette ou CAF nette correspond à différence entre la CAF brute et le remboursement du capital de la dette.



Ratios	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Strate 3 500 à 5 000 hts 2024*
Taux épargne brute	20.14 %	14.54 %	13.10 %	10.46 %	13.98 %	17.27 %	18.10 %
Taux épargne nette	10.34 %	3.14 %	1.88 %	-0.64 %	3.86 %	6.90 %	11.80 %

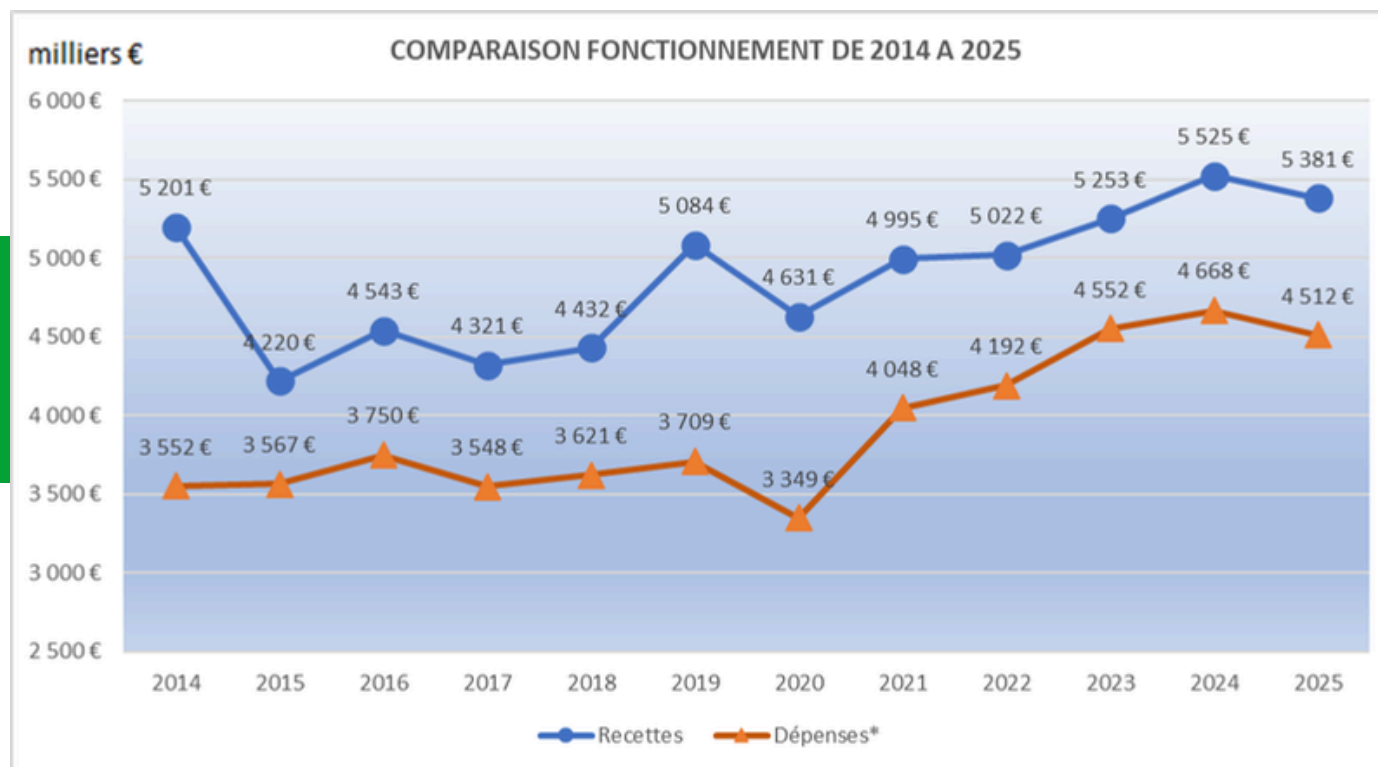
*source DGCL

Le taux d'épargne brute = épargne brute (CAF brute) / recettes de fonctionnement

Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12 %. En dessous, de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

C – LE FONCTIONNEMENT 2025



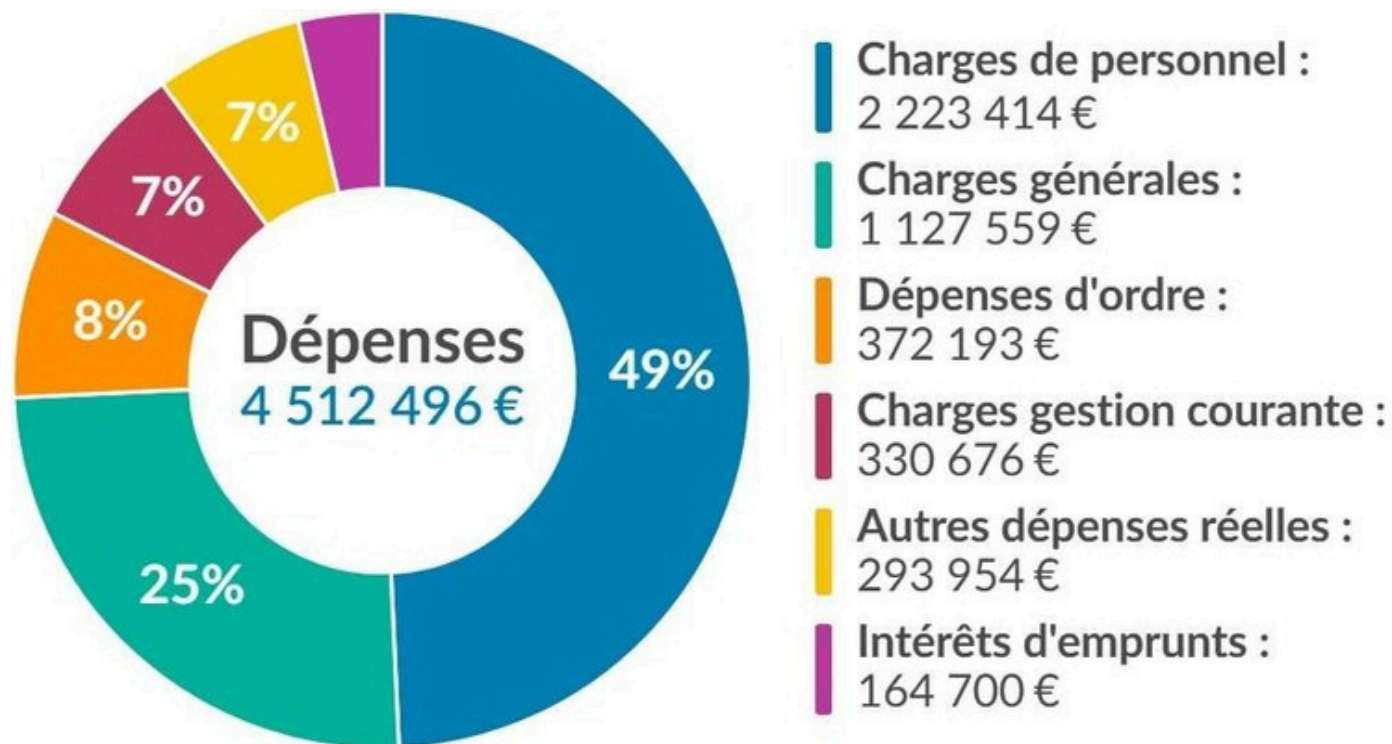
En 2024, la progression des dépenses a été régulée et ralentie

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3.33 % par rapport à 2024

La Commune est dans une démarche de maîtriser ses dépenses de fonctionnement sachant qu'il y a des dépenses incompressibles.

La masse salariale augmente mécaniquement (points d'indice, augmentation des cotisations de retraite : taux CNRACL + 3% par an jusqu'en 2028 soit 2025 – 34.65 % / 2026 – 37.65 % / 2027 – 40.65 % / 2028 – 43.65 %).

1- Répartition des dépenses de fonctionnement :



Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 512 496.82 € contre 4 667 929.97 € en 2024 soit - 3.33 %

Chapitre 011 : dépenses à caractère général baissent de -0.94 % par rapport à 2024

- 1er poste de dépenses – l'énergie (19.52 % de ce chapitre contre 18.52 % en 2024, 24.18 % en 2023 et 22 % en 2022) en hausse de 4.37 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due au fait que les factures de l'électricité ont été payées jusqu'au 31.12.2025 compte tenu du changement de fournisseur à compter du 1er janvier 2026.

En 2024, les factures ont été payées jusqu'au 10.12.2024. (EDF en 2025 à compter du 1er janvier 2026 bâtiments communaux ENGIE).

Concernant le gaz 54 118.47 € en 2025 contre 58 812.63 € en 2024.

La Commune poursuit ses efforts afin de maîtriser sa consommation énergétique

- 2e poste de dépenses – les repas du restaurant scolaire et de l'ALSH (15.41 % des dépenses du chapitre) augmente de +3.14 % en raison d'une augmentation de +6% au 1er janvier 2025 et +0.67% au 1er septembre 2025 des tarifs malgré une réduction des effectifs en élémentaire 31 285 contre 34 366 repas en 2024.
- 3e poste de dépenses – les contrats de prestation de services (6.42 % des dépenses de ce chapitre) : + 1.25 %
- 4e poste de dépenses – entretien et réparation de voiries (6.37 % des dépenses de ce chapitre) : + 27.28 % par rapport à 2024

Chapitre 012 : dépenses de personnel baissent de - 5.70 %

- Tous les départs à la retraite n'ont pas été remplacés
- Effectif au 31.12 entre 2023 et 2025 :

ETP au 31/12	ETP		
	2023	2024	2025
TOTAL	58,84	55,11	55,1

Le premier poste de dépenses demeure la masse salariale (49.27 % des dépenses totales de fonctionnement et 41.32 % des recettes totales hors excédent de fonctionnement reporté de 2024)

Chapitre 65 – charges de gestions courantes : + 8.95 % par rapport au CFU 2024

Cette augmentation est due :

Augmentation du montant des subventions versées aux associations (+5.65 % 59 300 € en 2024 - 62 650 € en 2025 car plus de demandes)

- Augmentation indemnité des élus due à la réintégration d'un adjoint +10.80 %
- Augmentation contribution au SDIS +1.86 %
- Augmentation subvention versée au CCAS +8.42 %

Chapitre 66 – Charges financières -7.87 % baisse due aux emprunts à taux variable, le montant des intérêts réglés en 2025 s'élève à 164 700.81 €.

Chapitre 014 – Atténuations de produits +21.59 % augmentation liée à :

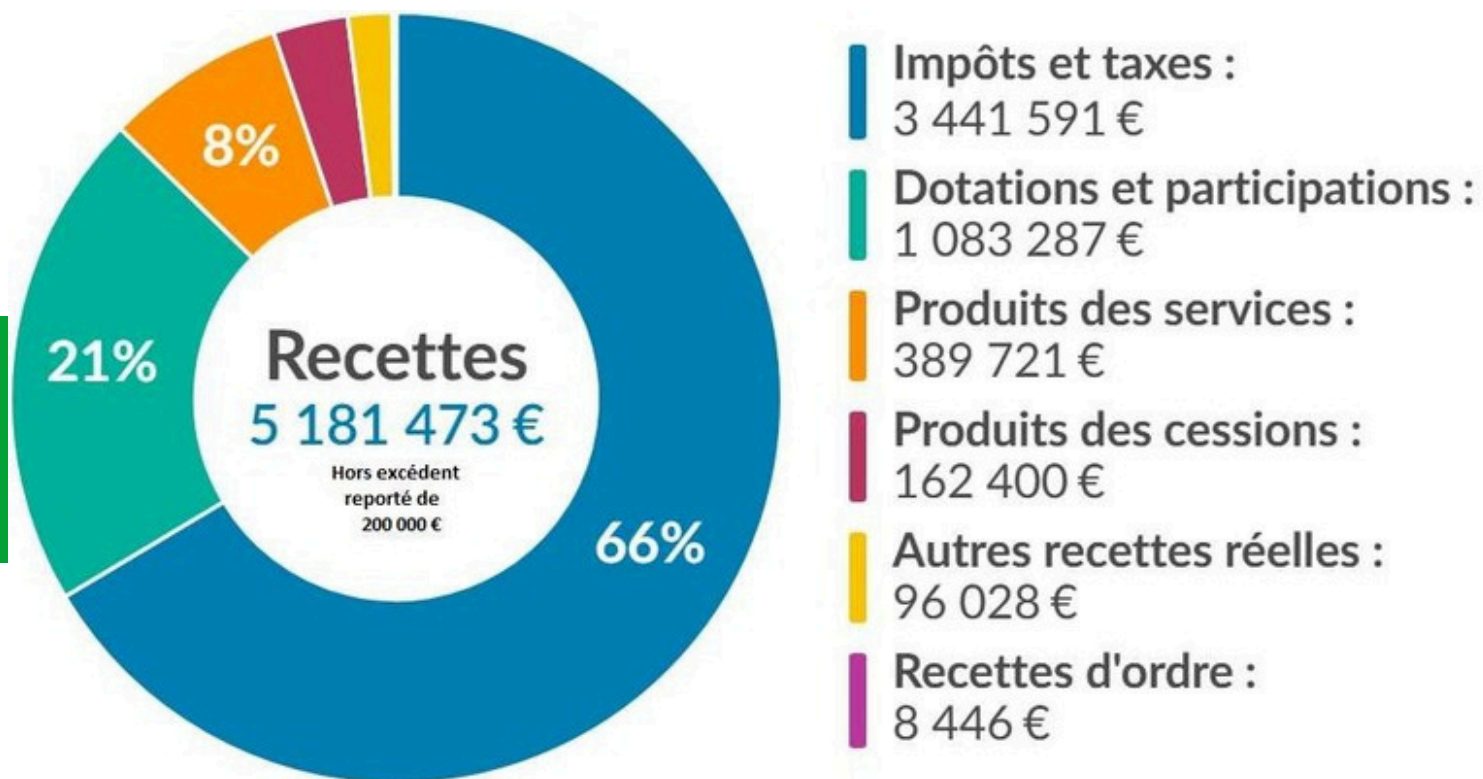
Prélèvement art 55 lois SRU : communes déficitaires en logements sociaux : 20 484.45 € (Au 31/12/2024, le taux était de 14,06 % soit 251 logements sociaux / 1785 logements). Le taux à atteindre dans le cadre du respect des dispositions de l'article 55 de la loi SRU est de 20 %. Mais à 15 %, la Commune serait exemptée de pénalités.

- Contribution versée par l'Etat à la Commune au titre de la petite enfance 28 459.38 € somme qui doit être reversée à Grand Sud Tarn-et-Garonne qui a la compétence Petite Enfance

Chapitre opération d'ordre : -15.80 % par rapport à l'année 2024

- Ce chapitre a été impacté par les écritures de sortie de l'actif du bâtiment de Véolia et par la sortie d'un véhicule Jumper

2- Répartition des recettes de fonctionnement (hors excédent reporté de 2024) :



Les recettes de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement) s'élèvent à 5 181 473.38 € en 2025 contre 5 175 031.19 € en 2024 soit une légère augmentation de 0.12 % par rapport à 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont augmenté de +0.64 % par rapport à 2024

La principale ressource demeure la fiscalité représentant 44.92 % des recettes totales (hors excédent fonctionnement reporté)

Recettes de fonctionnement		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
013	Atténuations de charges	26 434,62	20 867,69	22 930,76
70	Produits de services	370 314,13	337 298,35	389 721,31
73	Impôts et taxes	1 169 156,69	1 148 882,61	1 114 191,16
731	Fiscalité locale	2 158 457,30	2 283 434,40	2 327 400,40
74	Dotations et participations	985 798,62	1 025 431,85	1 083 287,90
75	Autres produits de gestion courante	100 191,02	89 972,23	67 205,69
76	Produits financiers	4,35	6	5,22
Recettes réelles de gestion de fonctionnement		4 810 356,73	4 905 893,13	5 004 742,44
77	Produits spécifiques	69 026,46	234 074,99	168 284,94
Recettes réelles de fonctionnement		4 879 383,19	5 139 968,12	5 173 027,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 375,70	35 063,07	8 446,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 902 758,89	5 175 031,19	5 181 473,38
002	Excédent fonctionnement reporté	350 000,00	350 000,00	200 000,00

Chapitre 70 : Produits de service

Régies : restaurant scolaire – accueil de loisirs – aire camping cars – ludothèque – location bennes

Redevances d'occupation du domaine public

Remboursement par Grand Sud Tarn-et-Garonne ménage médiathèque – école de musique

Chapitre 70 - Produits de service représente 7.52 % des recettes

Augmentation due essentiellement au remboursement de la cantine à 1 € à compter de septembre 2024 : le montant du forfait par jour et par repas servi est de 3€ depuis le 1er janvier 2021 ; il est majoré à 4€ depuis septembre 2024 car la Commune a souscrit un engagement à Egalim la Commune déclare sur la plateforme « ma cantine » les résultats relatifs aux objectifs de la loi Egalim en particulier :

- L'atteinte d'un taux d'approvisionnement durable d'au moins 50%, dont au moins 20% de bio (taux supérieurs pour l'État)
- La mise en place d'une proposition hebdomadaire de menu végétarien et d'un plan de diversification des protéines
- La suppression des contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique (périnatal, scolaire, universitaire)
- Des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Attribution de compensation

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** par définition sont des taxes perçues principalement par les collectivités territoriales et l'État français lors de la **transmission d'un bien immobilier d'une personne à une autre, en contrepartie d'une somme d'argent**. Autrement dit, ils s'appliquent lors de la **vente de biens immobiliers**, qu'il s'agisse de maisons, d'appartements, de terrains, ou de locaux commerciaux ou professionnels.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

- FPIC **baisse** de 6.12 % par rapport à 2024 due à une baisse du montant perçu par Grand Sud Tarn-et-Garonne
- DMTO **baisse** de 28.43 % par rapport à 2024 et va continuer à baisser
- Attribution de compensation (AC) de la CCGSTG est **maintenue** : 978 465 €

Chapitre 731 : Fiscalité locale

Impôts directs locaux : Taxe foncière bâtie (TFB) – Taxe foncière non bâtie (TFNB) – Taxe habitation (TH)

Taxe sur les pylônes électriques : Conformément à l'article 1519 A du code général des impôts, les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée au niveau national.

Droits de place : régie marché + fête locale

- Etat 1259 produits attendus suite à l'augmentation de 1 % des taux par le Conseil Municipal en 2025 :

Taxes	Taux votés	Produits attendus	Produits perçus
Taxe foncière bâtie (TFB)	55.34	2 048 165	2 062 263
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	135.82	94 395	83 885
Taxe habitation (TH)	19.34	29 203	23 878
TOTAL		2 171 763	2 170 026

Le coefficient correcteur prévisionnel était de -196 979 €

Il a été revu à la hausse – 197 759 € par les services fiscaux

En conséquence, la Commune a perçu 2 170 026 € au lieu de 2 171 763 €

Cette baisse est due aussi au réhaussement du taux d'abattement en foncier non bâti sur les terres agricoles de 20 à 30 %, écart qui n'a pas été compensé

Ce produit est en hausse de +2.13 % par rapport à 2024.

TAXES : Taxe habitation (TH) – Taxe foncière bâtie (TFB) – Taxe foncière non bâtie (TFNB)

- Les taux :

Taxe	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe habitation (TH)	19.15%	19.15%	19.15%	19.15%	19.15%	19,34%
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.86%	25.86%	54.79%	54.79%	54.79%	55,34%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48%	134.48%	134.48%	134.48%	134.48%	135,82%

- Les bases :

Bases	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
TH	4 314 277	4 337 777	173 775	177 245	218 394	199 670	123 463	-38,17%
TFB	3 504 774	3 491 873	3 362 186	3 509 705	3 790 239	3 994 331	4 076 849	2,07%
TFNB	59 328	59 930	60 256	61 690	66 580	68 493	61 762	-9,83%

- Les produits :

Produits	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
TH	826 184	830 684	33 278	33942	41 822	32 881	23 878	-27,38%
TFB (coco déduit)	907 350	900 988	1 678 992	1 748 795	1 889 277	2 017 818	2 062 263	2,20%
TFNB	79 784	80 594	81 032	82 961	89 537	91 850	83 885	-8,67%
TOTAL	1 813 318	1 812 266	1 793 302	1 865 698	2 020 636	2 142 549	2 170 026	1,29%

L'impact de l'application du coefficient correcteur (COCO) est de – 197 759 € en 2025 (prévisionnel – 196 979 €) contre – 192 518 € en 2024 et – 184 378 € en 2023.

Chapitre 74 : Dotations et participations 20.91 % des recettes 2025

- DGF – DSR -DNP – Dotation aux élus locaux
- FCTVA : dépenses d'entretien, les comptes 61522 (bâtiments publics), 615231 (voiries) et 615232 (réseaux) font partie de l'assiette d'éligibilité. Les dépenses imputées sur ces comptes doivent toutefois respecter les règles d'imputation comptable.
- Autres : versements CAF (prestation de service – bonus territoire... accueil de loisirs/espace ados) – Franceagrimer (Programme produit laitier à l'école) – subvention musée : recollement – SDE (contrat entretien éclairage public)
- Compensation au titre des exonérations TFB – TFBVL
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
- Dotation développement – biodiversité et aménités rurales
- Dotation pour titres sécurisés

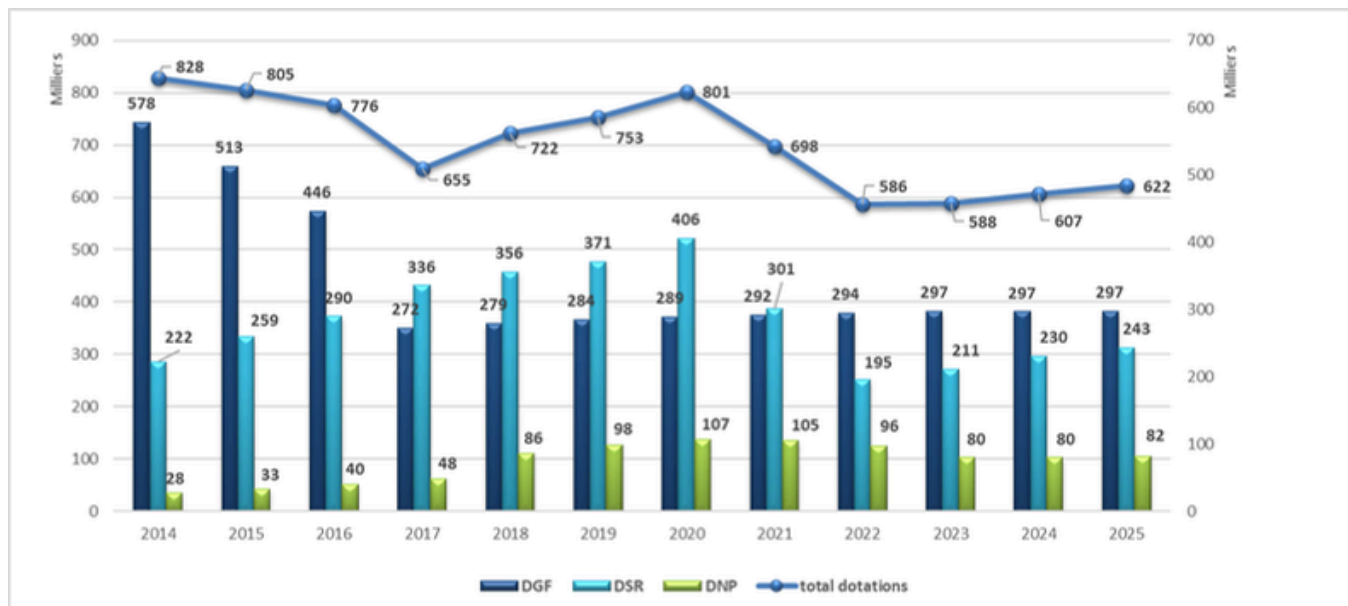
Chapitre 74 – Dotations et participations : +5.64 % par rapport à 2024

- La DGF + 0.24 % : 297 369 €
- La DSR + 5.42 % : 242 746 €
- La DNP + 2.53 % : 81 763 €

Les dotations (DGF, DSR et DNP) évoluent légèrement + 2.51 %

Leur montant cumulé a baissé cependant de 25 % de 2014 à 2025

Evolution des dotations de 2014 à 2025 :



- FCTVA légère baisse -7.26 % : 14 156.01 €
- **Contribution service public petite enfance** : 28 459.38 € cette somme sera reversée à Grand Sud Tarn-et-Garonne
- Subvention du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour la programmation culturelle et artistique du Musée : 3 000 €
- DRAC recollement : 8 000 €
- Participation des communes de résidence pour les élèves des classes ULIS : 7 510.47 €
- CAF + MSA périscolaire + extrascolaire + ados : 215 507.00 €
 - Périscolaire : 168 251.53 €
 - Extrascolaire : 40 581.35
 - Ados : 6 674.12 €

Chapitre 77 – Produits spécifiques : 168 284.94 € soit -28.11 %

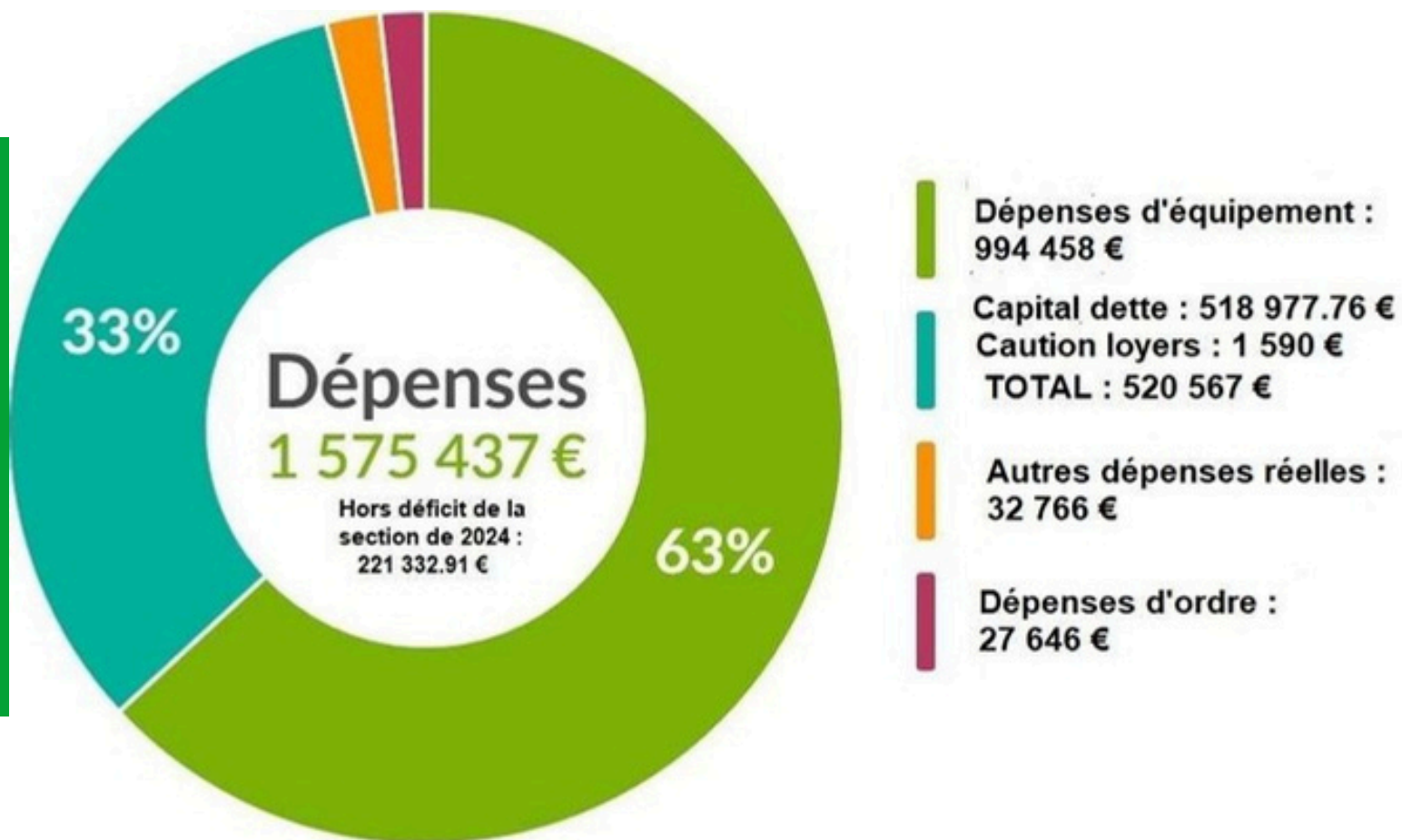
- Régularisation sur années antérieures (dégrèvement taxes foncières – régularisations contrat assurance personnel – remboursements totalénergie...): 5 884.94 €
- Vente JUMPER : 400 €
- Echange bâtiment Véolia – CMS avec Grand Sud Tarn-et-Garonne (valeur bâtiment Véolia) : 162 000 €

En conclusion, les recettes (hors excédent de fonctionnement reporté) ont augmenté de 0.12 % par rapport à 2024.

D – L'INVESTISSEMENT 2025

Répartition des dépenses et des recettes :

- Les dépenses :

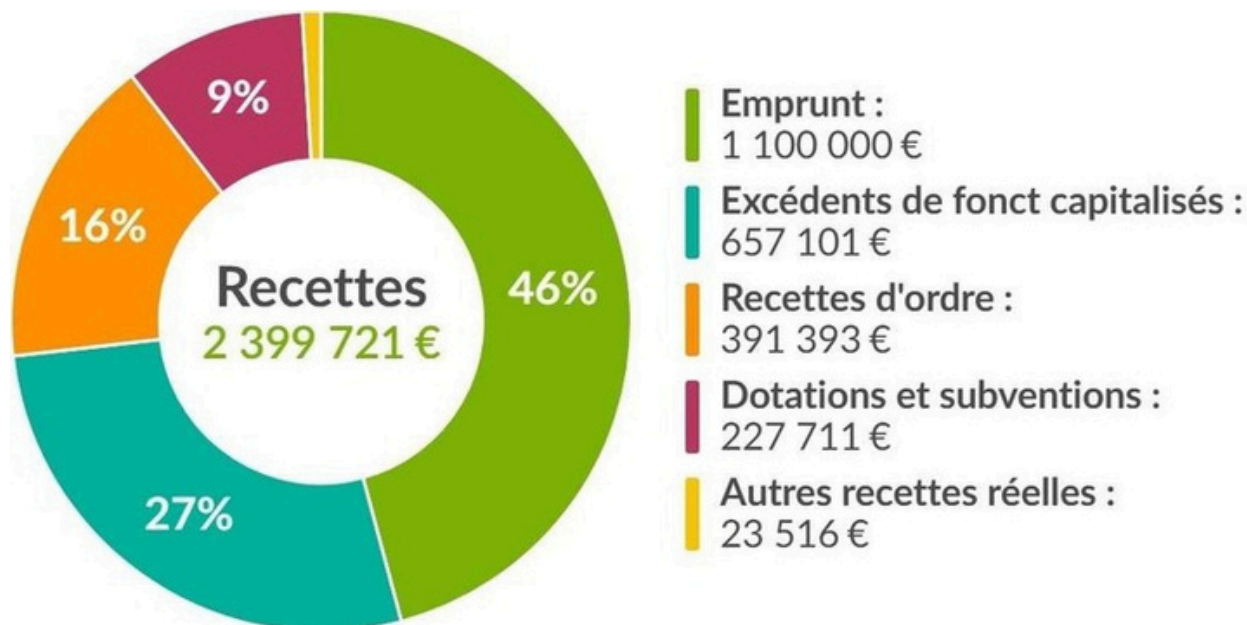


Les dépenses s'établissent à 1 575 437,88 € en 2025 contre 1 145 364,68 € en 2024.

Détail des dépenses d'investissement :

DEPENSES EQUIPEMENT	994 458,64
Montant des dépenses par opération	807 967,28
20 - grosses réparations - église et abords	369 714,49
202401 - Etude du plan de référence et modification du SPR	56 970,00
202501 - OAP du collège	82 050,00
22 21 01 - AMENAGEMENT RESTAURATION SCOLAIRE /centre de loisirs	36 187,44
28 18 01 - TRAVAUX PLUVIAL	10 471,20
31210103 - OAP bords du canal (n° 312101 et 312103)	106 713,66
57 - Gros travaux Bât communaux	92 955,45
572302 - programme toitures	44 138,44
62 21 02 - TRAVAUX AMENDES DE POLICE	8 766,60
Dépenses non individualisées	186 491,36
logiciel ICAP	4 303,20
Achat parcelle à Luché	2 153,11
Acquisition bâtiment ancien CMS (échange bâtiment véolia)	125 467,64
Piste athlétisme	1 074,00
Panneaux signalisation	13 434,00
Fourniture et pose poteau incendie	2 935,84
Achat climatiseurs mobiles	846,24
Matériel informatique (serveur mairie - tablettes)	20 086,55
Matériel de téléphonie	286,13
Outillage services techniques - réparations orgue (église)	15 904,65
Emprunt et dette assimilées	520 567,76
Remboursement caution (loyers)	1 590,00
Remboursement capital de la dette	518 977,76
Autres dépenses réelles	32 765,48
SPR (compte tiers)	32 379,00
Remboursement FCTVA	386,48
Opérations d'ordre	27 646,00
TOTAL	1 575 437,88
001 - Solde reporté 2024	221 332,91

- Les recettes :



Les recettes s'élèvent à 2 399 721.87 € en 2025 contre 1 167 968.11 € en 2024

Détail des recettes :

Subventions - FCTVA - Taxe aménagement	227 711,25
FCTVA - Taxe aménagement	54 734,20
FCTVA	42 380,15
Taxe d'aménagement	12 354,05
Subventions	172 977,05
Subv. Région rénovation logement (énergétique)	5 000,00
Subv. CAF solde jeux ludothèque - FIPHFP	6 000,10
Subv. non transf. FEDER : VIVEZ GARONNE	51 976,95
Subv. non transf. Autres fonds européens - Complexe sportif FEADER	100 000,00
Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux - DETR cimetièr	10 000,00
Emprunts en euros	1 100 000,00
Autres recettes réelles	23 515,76
Dépôts et cautionnements reçus	1 321,76
SPR - Remboursement par Grand Sud Tarn-et-Garonne	22 194,00
Recettes d'ordre	391 393,64
Excédents de fonctionnement capitalisés	657 101,22
Total général	2 399 721,87

PARTIE III – LES PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2026

En fonctionnement

Dans un contexte toujours contraint, la commune poursuivra ses efforts de gestion rigoureuse.

Les priorités seront les suivantes :

- Poursuivre et renforcer la politique de maîtrise des consommations énergétiques, avec une vigilance accrue sur l'ensemble des fluides
- Maintenir une stricte maîtrise des dépenses de personnel, notamment en limitant les recrutements

Par ailleurs, la collectivité devra intégrer la poursuite de la hausse des cotisations à la CNRACL, avec une augmentation de 3 % par an entre 2025 et 2028, impactant directement les charges de personnel en 2026.

S'agissant des écoles, une poursuite de la baisse des effectifs est anticipée pour la rentrée 2026-2027, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

En matière de fiscalité, les bases devraient progresser de 0,8 %, contribuant modérément à l'évolution des recettes.

En investissement

L'année 2026 constitue une année de transition, marquée par le renouvellement de l'équipe municipale suite aux élections municipales de mars.

Dans ce contexte, les projets d'investissement structurants ont été volontairement différés par l'équipe sortante. Ainsi, les réalisations se limiteront essentiellement à :

- La finalisation des travaux de réhabilitation des marches et du parvis de l'église.

Aucun programme d'investissement majeur n'est prévu sur cet exercice.

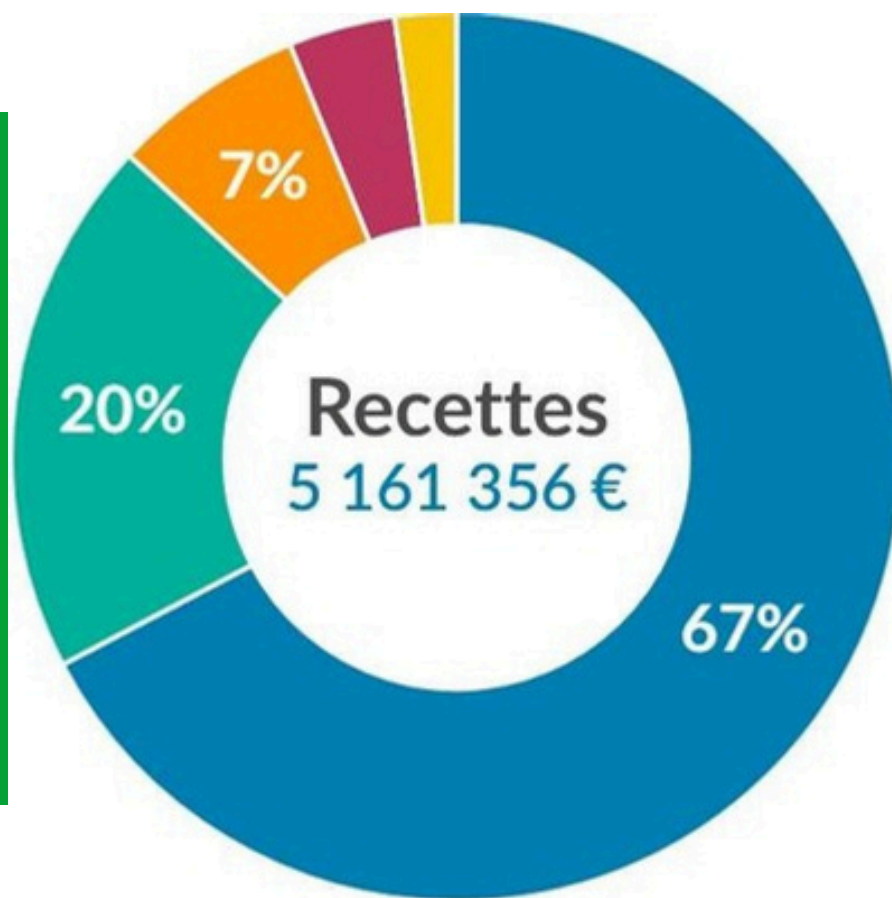
Projets et travaux à initier

Malgré ce contexte de transition, la commune entend malgré tout poursuivre une politique d'investissement nécessaire, ciblée et responsable.

Les priorités porteront sur :

- La préservation du patrimoine communal, avec des travaux de consolidation et de réparation des bâtiments communaux, en particulier les toitures (école maternelle, centre de loisirs notamment) ;
- Le lancement d'une réflexion et d'un programme pluriannuel de vidéoprotection, répondant aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique ;
- La poursuite et la reprise du projet d'aménagement de l'OAP du Canal, structurant pour le développement futur de la commune.

A-LE FONCTIONNEMENT
1-LES RECETTES



- Impôts et taxes :
3 472 675 €
- Dotations et participations :
1 009 876 €
- Produits des services :
363 700 €
- Excédent antérieur :
200 000 €
- Autres recettes :
115 105 €

Recettes de fonctionnement		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Prévisions BP 2026
013	Atténuations de charges	26 434,62	20 867,69	22 930,76	10 000
70	Produits de services	370 314,13	337 298,35	389 721,31	363 700
73	Impôts et taxes	1 169 156,69	1 148 882,61	1 114 191,16	1 088 465
731	Fiscalité locale	2 158 457,30	2 283 434,40	2 327 400,40	2 384 210
74	Dotations et participations	985 798,62	1 025 431,85	1 083 287,90	1 009 876
75	Autres produits de gestion courante	100 191,02	89 972,23	67 205,69	95 000
76	Produits financiers	4,35	6,00	5,22	5
77	Produits spécifiques	69 026,46	234 074,99	168 284,94	1 000
Recettes réelles de fonctionnement		4 879 383,19	5 139 968,12	5 173 027,38	4 952 256
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 375,70	35 063,07	8 446,00	9 100
TOTAL		4 902 758,89	5 175 031,19	5 181 473,38	4 961 356

002	Excédent fonctionnement reporté	350 000,00	350 000,00	200 000,00	200 000
-----	---------------------------------	------------	------------	------------	---------

013 Atténuations charges : remboursement indemnités journalières – accident de travail – décharge syndicale

70 produits de services : les recettes devraient diminuer du fait qu'il y a moins d'enfants qui mangent au restaurant scolaire et moins de remboursement de l'état concernant les repas à 1 €

73 impôts et taxes : ce chapitre devrait baisser du fait d'une diminution des recettes

- FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) 57 880 € en 2025 prévision 2026 : 55 000 €
- DMTO (droit de mutation à titre onéreux) : 77 846,16 € en 2025 prévision 2026 : 55 000 € baisse due à la crise immobilière
- Attribution de compensation : recette stable depuis plusieurs années soit 978 465 €

731 fiscalité locale :

- Impôts directs locaux augmentent : 2 170 026 € en 2025 montant prévisionnel en 2026 : 2 222 183 €
- Imposition tarifaire sur les entreprises de réseau : 490 €
- Taxe sur pylônes électriques : 156 537 €
- Régie droits de places marché : 5 000 €

Chaque année, les collectivités sont amenées à voter les taux d'imposition de fiscalité directe locale avant le 15 avril (ou 30 avril pour l'année concernant le renouvellement des élus locaux), comme le prévoit l'article 1639 A du code des impôts.

Pour rappel :

- La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal de 2021 correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux du département de 2020.
- Depuis 2023, les communes peuvent à nouveau délibérer sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Le produit fiscal encaissé par la collectivité dépend **des taux, mais également de la revalorisation des valeurs locatives fiscales.**
- Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, il est lié à l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) publié par l'INSEE en début d'année. Ce coefficient suit donc l'inflation. **En 2026, l'IPCH retenu est de 0.8%**

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de calculer les écarts et d'équilibrer les compensations.

Evolution nominale des bases

Taxes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TH	2,20%	0,90%	0,02%	3.40%	7.10%	3.90%	1,70%	0,80%
TFB	2,20%	1,20%	0,02%	3.40%	7.10%	3.90%	1,70%	0,80%
TFNB	2,20%	1,20%	0,02%	3.40%	7.10%	3.90%	1,70%	0,80%

Evolution nominale des taux

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026 prévisionnels
Taxe habitation (TH)	19.15%	19.15%	19.15%	19.15%	19.15%	19,34%	19,34%
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.86%	25.86%	54.79%	54.79%	54.79%	55,34%	55,34%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48%	134.48%	134.48%	134.48%	134.48%	135,82%	135,82%

Evolution des produits

Produits	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	prévision 2026
TH	826 184	830 684	33 278	33942	41 822	32 881	23 878	20 694
TFB (coco déduit)	907 350	900 988	1 678 992	1 748 795	1 889 277	2 017 818	2 062 263	2 117 416
TFNB	79 784	80 594	81 032	82 961	89 537	91 850	83 885	84 073
TOTAL	1 813 318	1 812 266	1 793 302	1 865 698	2 020 636	2 142 549	2 170 026	2 222 183

L'impact de l'application du coefficient correcteur (COCO) est estimé à 200 155 € contre 197 759 € pour 2025 (actualisé)

L'évolution du produit des taxes locales est estimée à + 2.40 %

- Taxes sur les pylônes : 151 955 en 2025 prévision 2026 : 156 537 €
- Les autres recettes sont stables : régie du marché et imposition tarifaire sur les entreprises de réseaux 490 €

74 dotations et participations : les recettes devraient baisser

- DGF : 297 369 € en 2025 – estimation 2026 : 297 895 €
- DSR (dotation solidarité rurale) : 242 746 € en 2025 – estimation 2026 : 254 807 €
- DNP (dotation nationale péréquation) : 81 763 € en 2025 – estimation 2026 : 83 255 €
- Dotation aux élus locaux : 163 € en 2025 – estimation 2026 : 408
- FCTVA (remboursement TVA : 16.404 % sur certaines dépenses de fonctionnement réseau, voirie, entretien bâtiments publics) : 14 156.01 en 2025 – estimation 2026 : 5 000 €
- Subvention de l'Etat pour la petite enfance : 28 459.38 en 2025 compétence intercommunale donc cette somme a été reversée à Grand Sud 82
- Subvention du département pour le musée : 3 000 € en 2025 – estimation 2026 : 3 000 €
- Participation des communes pour les élèves scolarisés en classe ULIS : 7 510.47 en 2025 – estimation 2026 : 7 000 €
- Subvention versée par d'autres organismes : la commune a signé une convention avec la CAF et la MSA concernant l'activité périscolaire (accueil matin- pause méridienne – soir et mercredi), extrascolaire (vacances) et ados la participation (prestation de service bonification etc) versée devrait baisser compte tenu qu'il y a moins d'enfants qui fréquentent l'ALSH.
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 11 500 €
- Dotation biodiversité et aménité rurales : 13 000 €
- Dotation pour les titres sécurisés : 15 000 €

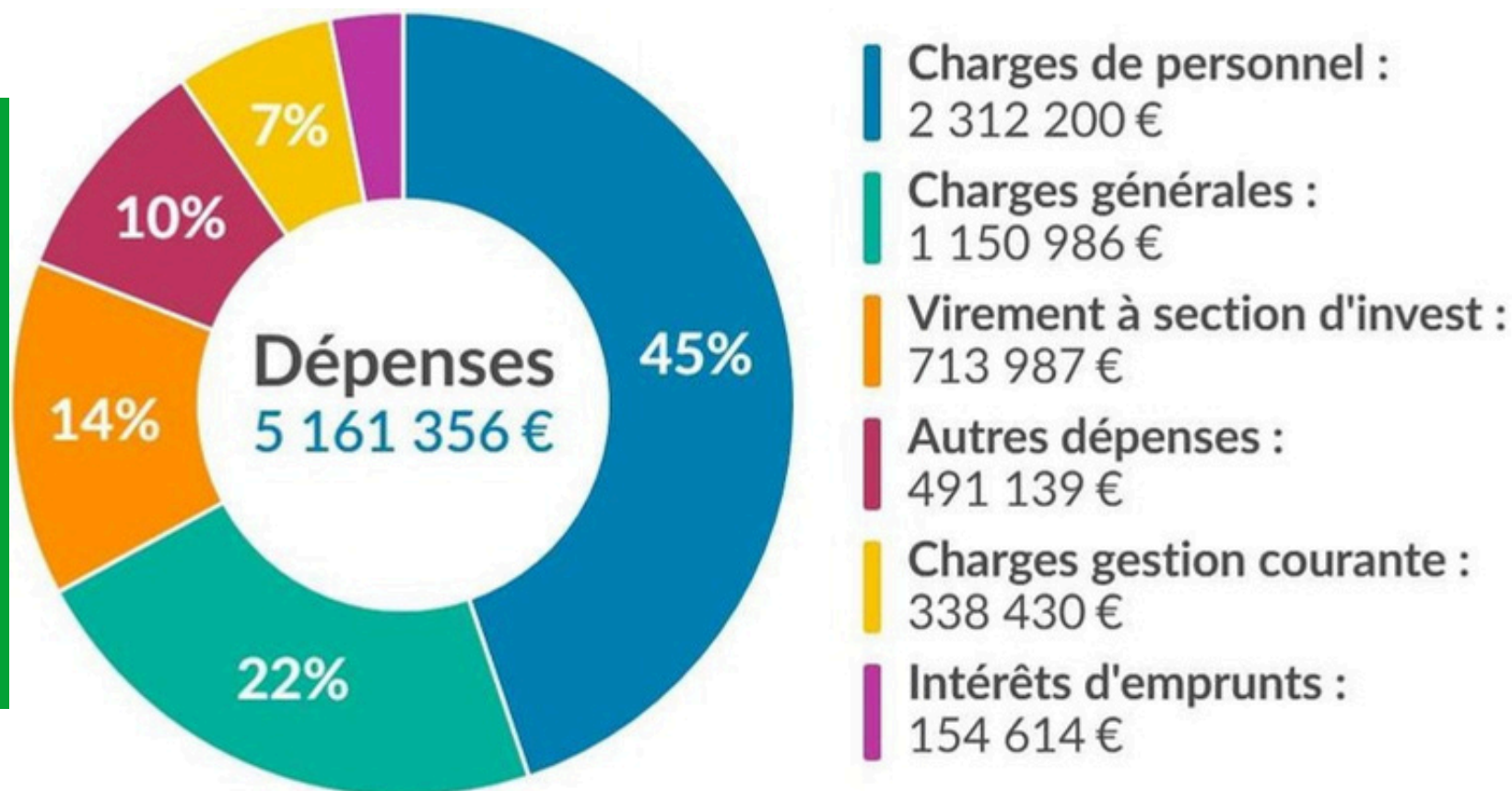
Les autres recettes chapitres 75 – 76 -77 – 042 et 002 :

- 002 : L'excédent de fonctionnement est maintenu à 200 000 €
- 75 : Le reversement d'un excédent du budget annexe « construction 12 logements à Luché » au budget de la Commune est augmenté à 30 000 € - le montant des revenus d'immeuble est estimé à 60 000 € en 2026
- 042 : amortissement de certaines subventions perçues en investissement – estimé à 9 100 €

Les recettes sont estimées en 2026 à 5 161 356 € soit - 4.09 % par rapport au CFU 2025.

2- LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent une grande partie des dépenses difficilement compressibles, voire impossible à réduire.



Les charges à caractère général – chapitre 011 soit 1 150 986 € - + 2.08 % du CFU2025

- Les frais de repas de la restauration scolaire et de l'ALSH représentent **16.25 % du chapitre 011**
- L'énergie représente **16.51 % du chapitre** – ce poste devrait bien baisser en 2026 en raison du plan de sobriété énergétique ainsi qu'une baisse des tarifs du gaz et de l'électricité grâce au marché signé au 1er janvier 2026.
- les carburants **+65.35 %** par rapport au CFU2025 hausse due au conflit au Moyen Orient
- Contrats de prestation de services **7.18 %** du chapitre 011 en hausse de **+ 14.07 % par rapport au CFU2025** augmentation due au contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise COFFIGNAL (contrat année entière en 2026).
- Contrats de maintenance **5.21 %** du chapitre beaucoup de contrats de maintenance dus à de plus en plus de normes de contrôle et de sécurité. Les contrats sont revalorisés tous les ans sur la base d'indices en constante augmentation

Les charges de personnel – chapitre 012 - +3.99 % du CFU2025

- Depuis le 1er janvier 2025 augmentation du taux de contribution employeur de la CNRACL + 3% par an pour atteindre 43.65 % en 2028
- Impact du GVT (glissement vieillesse technicité)
- Mouvement de personnel connu au mois d'avril 2026 :
 - o Départ d'un agent administratif à la retraite
 - o Départ d'un personnel contractuel des services techniques mi-mai

La subvention au CCAS augmente de **14 000 € par rapport au CFU2025** soit 34 000 € : cette hausse est due au fait qu'à compter de la rentrée scolaire 2026 les frais pass'port loisirs culture seront gérés par le CCAS.

L'enveloppe globale pour les associations augmente d'environ de 10 % par rapport au BP 2025

Les intérêts de la dette baissent – le montant du remboursement des intérêts est estimé à 158 661.09 €

Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) créée suite à la suppression de la taxe professionnelle est figé à 241 752 € par an

Les opérations d'ordre : amortissement 190 000 € - provisions 36 265 €

Chapitre 014 : l'intégration de la Commune au sein de l'unité urbaine de Toulouse soumet la Commune au respect des termes de l'article 55 de la loi SRU imposant de ce fait l'atteinte de 20 % de logements sociaux.

« La non atteinte » de ce taux de 20% rend la Commune redevable d'un prélèvement depuis le 1er janvier 2025. En 2025, la Commune comptait 14.06 % de logements sociaux (publics + privés). Le montant du prélèvement a été de 20 485.45 € (compte 739116 dans le budget).

En 2026, la Commune compte 13.64 % de logements sociaux, le montant du prélèvement s'élève à 23 621 €.

Le montant des dépenses total est estimé pour l'année 2026 à **4 447 368.62 €** soit **+ 0.28% par rapport au BP 2025** et **-1.44 % par rapport au CFU2025**. Le virement à la section d'investissement est estimé à **703 987.38 €**.

B - L'INVESTISSEMENT
1 - LES DEPENSES

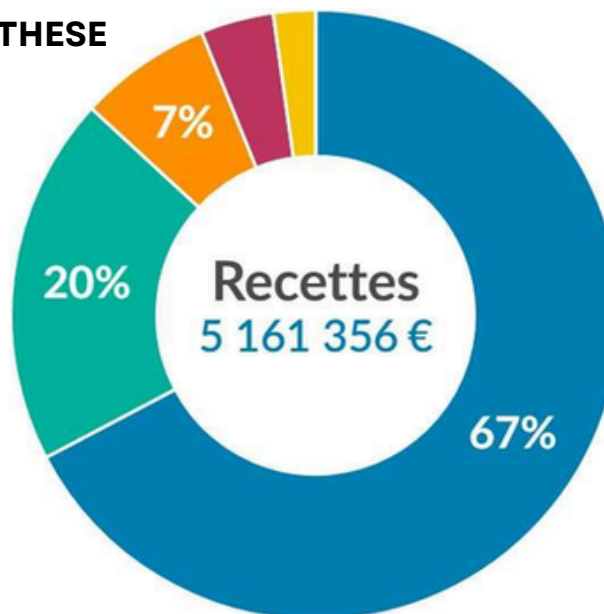
N° opération	Cpte	RAR 2025	BP 2026
	1641 emprunts en unité monétaires		467 000,00
	165 dépôts et cautions		2 500,00
	2188 autres immos corporelles		43 990,00
	2315 immo en cours non affectées		55 476,00
20	Aménagements Eglise et abords	510 566,56	81 000,00
202401	Etude du plan de référence et modification du SPR	26 475,00	
202501	OAP du Collège	25 731,00	4 200,00
49	Travaux Complexe sportif Rte Aucamville		48 000,00
57	Gros travaux bâtiments communaux	16 423,20	177 651,50
55	Aménagement cimetièrre		10 000,00
28 18 01	Travaux Pluvial		20 000,00
620904	Travaux de voirie	4 439,70	20 000,00
111102	Mise en conformité éclairage public		30 000,00
131301	Aménagement videoprotection centre ville		80 000,00
581501	Travaux école maternelle		300 000,00
22 21 01	Aménagement restauration scolaire		70 000,00
62 21 02	Travaux amendes de police		10 000,00
31210103	AOP du canal	59 314,50	10 375,00
4581202401	TRAVAUX COMPTE DE TIERS	61 946,00	
572301	Programme logements	3 412,80	15 000,00
572302	Programme toitures		70 000,00
dépenses d'ordre			15 467,00
dépenses réelles		708 308,76	1 515 192,50
TOTAL DEPENSES	INVESTISSEMENT	708 308,76	1 530 659,50
		2 238 968,26	

2-LES RECETTES

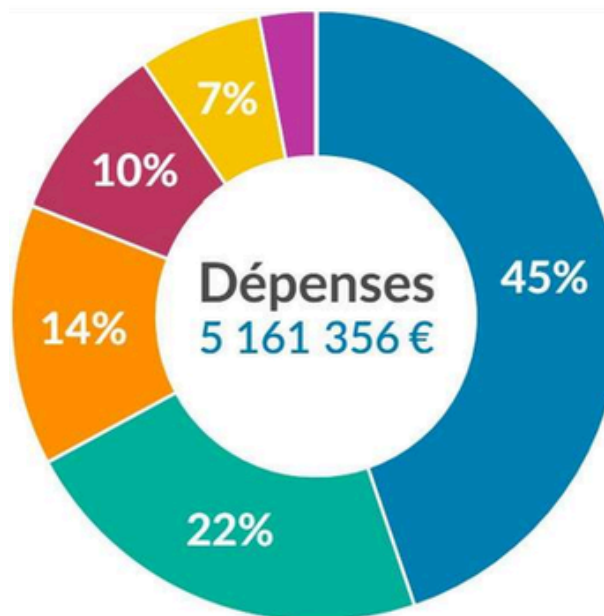
N° opération	Compte	RAR 2025	BP 2026
	R001solde exécution investissement reporté 2025		206 603,32 €
	040 écritures ordre		226 265,00
	041 écritures ordre		6 367,00
	021 virement		713 987,38 €
	10222 FCTVA		90 000,00
	10226 Taxe aménagement		10 000,00
	1068 excédent fonctionnement		668 976,56
	1321 subvention Etat		2 308,00
	165 caution loyer		2 500,00 €
20	grosses réparations - église et abords	159 830,00	
441702	Aménagement route d'Agen	80 000,00	
4582202401	SPR	72 131,00	
	recettes d'ordre		1 153 222,70 €
	recettes Réelles	311 961,00 €	773 784,56 €
TOTAL RECETTES	INVESTISSEMENT	311 961,00	1 927 007,26
		2 238 968,26 €	

C - BUDGETS PREVISIONNELS 2026 - SYNTHESE

FONCTIONNEMENT : 5 161 356 €

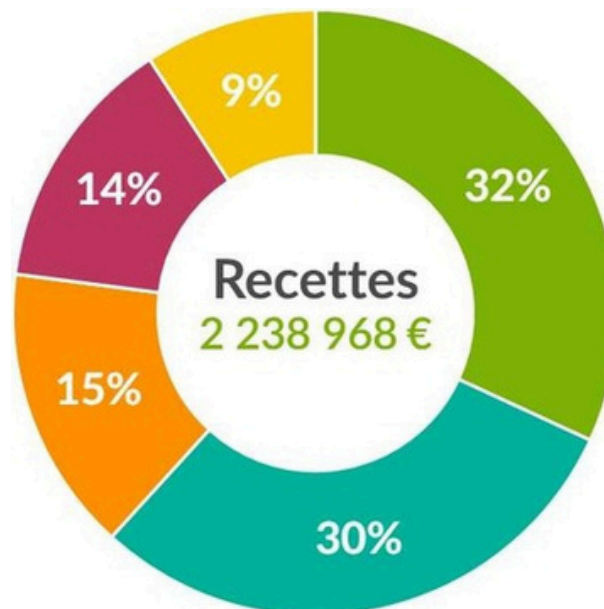


Impôts et taxes :	3 472 675 €
Dotations et participations :	1 009 876 €
Produits des services :	363 700 €
Excédent antérieur :	200 000 €
Autres recettes :	115 105 €

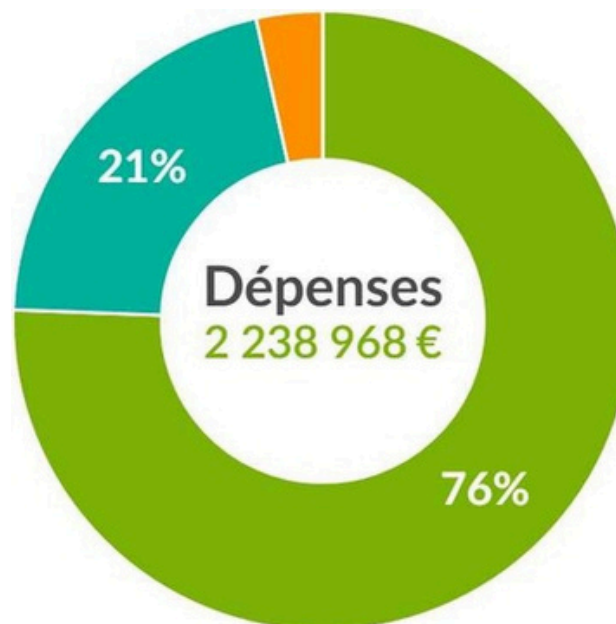


Charges de personnel :	2 312 200 €
Charges générales :	1 150 986 €
Virement à section d'invest :	713 987 €
Autres dépenses :	491 139 €
Charges gestion courante :	338 430 €
Intérêts d'emprunts :	154 614 €

INVESTISSEMENT : 2 238 968 €



- Virement de section de fonct : 713 987 €
- Excédents de fonct capitalisés : 668 976 €
- Dotations et subventions : 342 138 €
- Autres recettes : 307 264 €
- Excédent d'invest reporté : 206 603 €



- Dépenses d'équipement : 1 692 055 €
- Remboursement du capital : 469 500 €
- Autres dépenses : 77 413 €



3 801 616 €
Admin générale

886€ / habitant



1 692 055 €
Infrastructures

394€ / habitant



624 114 €
Rembours dette

145€ / habitant



326 819 €
Autres dépenses

76€ / habitant

D – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Projets	2024 réalisé	RAR	Report AP	2025 (hors RAR)	2025 réalisé	RAR	2026	2027	2028	Totaux
Aménagements église et abords	12 810,00		33 372,00	948 372,00	369 714,49	510 566,56	81 000,00			974 091,05
Bâtiments communaux	37 981,26	4 879,20		136 000,00	92 955,45	16 423,20	177 651,50	450 000,00	450 000,00	1 225 011,41
Aménagements cimetière	19 359,60			5 000,00			10 000,00			29 359,60
Travaux pluvial	2 545,68	4 680,00		60 000,00	10 471,20		20 000,00	20 000,00	20 000,00	73 016,88
Travaux de voirie				25 000,00		4 439,70	20 000,00	20 000,00	20 000,00	64 439,70
Travaux école maternelle	11 280,00			220 000,00			300 000,00			311 280,00
Aménagement Mondoulet	1 633,20						48 000,00			49 633,20
Aménagement groupe scolaire	27 649,20		168 205,20	613 205,20	36 187,44		70 000,00			133 836,64
Travaux amendes de police	12 353,40			10 000,00	8 766,60		10 000,00	10 000,00	10 000,00	51 120,00
OAP du Canal	103 152,00	124 926,00		41 500,00	106 713,66	59 314,50	10 375,00			279 555,16
Mise en conformité éclairage public				20 000,00			30 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
Aménagements vidéo centre ville				4 450,00			80 000,00	50 000,00	20 000	150 000,00
Programmes logements	30 517,70			28 000,00	0,00	3 412,80	15 000,00	10 000,00	10 000,00	68 930,50
Programmes toiture	36 743,28			65 000,00	44 138,44		70 000,00	70 000,00	70 000,00	290 881,72
Etude du plan de référence	237,36			83 445,00	56 970,00	26 475,00				83 682,36
TOTAL Dépenses hors équipement	296 262,68	134 485,20	201 577,20	2 259 972,20	725 917,28	620 631,76	942 026,50	660 000,00	630 000,00	3 874 838,22
SPR sites patrimoniaux remarquables				94 340,00	32 379,00	61 946,00				94 325,00



Dans un contexte de renouvellement municipal et de phase de transition consécutive aux élections, le présent PPI est proposé à titre indicatif. Des audits techniques et financiers approfondis seront engagés afin d'affiner les perspectives pour les exercices à venir.

E – LA DETTE

RATIOS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Strate 3500 à 5 000 ha (2024)
Capacité de désendettement	3.42 ans	4.92 ans	6.61ans	7.02 ans	8.75 ans	7,92 ans	6,96 ans	3,3 ans
Taux d'endettement	108.20%	118.32%	114.19%	121.77%	121.54%	106,04%	116,27%	59,10%
Intérêts / dépenses de fonctionnement	2.40%	2.36%	2.38%	2.24%	3.75%	3,81%	3,96%	2,10%
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	11.59%	11.16%	12.23%	12.31%	14.26%	13,17%	13,20%	9,80%

Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Ce ratio est cohérent avec la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 9 ans.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10-12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter.

Après une baisse conséquente en 2019 avec l'arrivée à terme de plusieurs emprunts entre 2017 et 2019, le ratio connaît une courbe croissante à partir de 2022 surtout avec la consolidation de l'emprunt contracté en 2018.

Taux d'endettement (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement)

Au-delà de 100%, cela signifie que la dette de la commune dépasse une année de RRF (seuil d'alerte côté DGFIP).

Le taux d'endettement peut en effet être identique pour deux communes présentant des profils financiers très différents.

Annuité dans les recettes de fonctionnement : poids de l'annuité dans les ressources courantes de la commune.

L'annuité de la dette du budget principal (sommes des intérêts + remboursement normal de la dette) représente **12.10 % des recettes totales de la commune.**

La structure de la dette :

Tous les emprunts sont de typologie Cissler 1A soit aucun emprunt structuré ou « toxique ».

Tableau de bord :

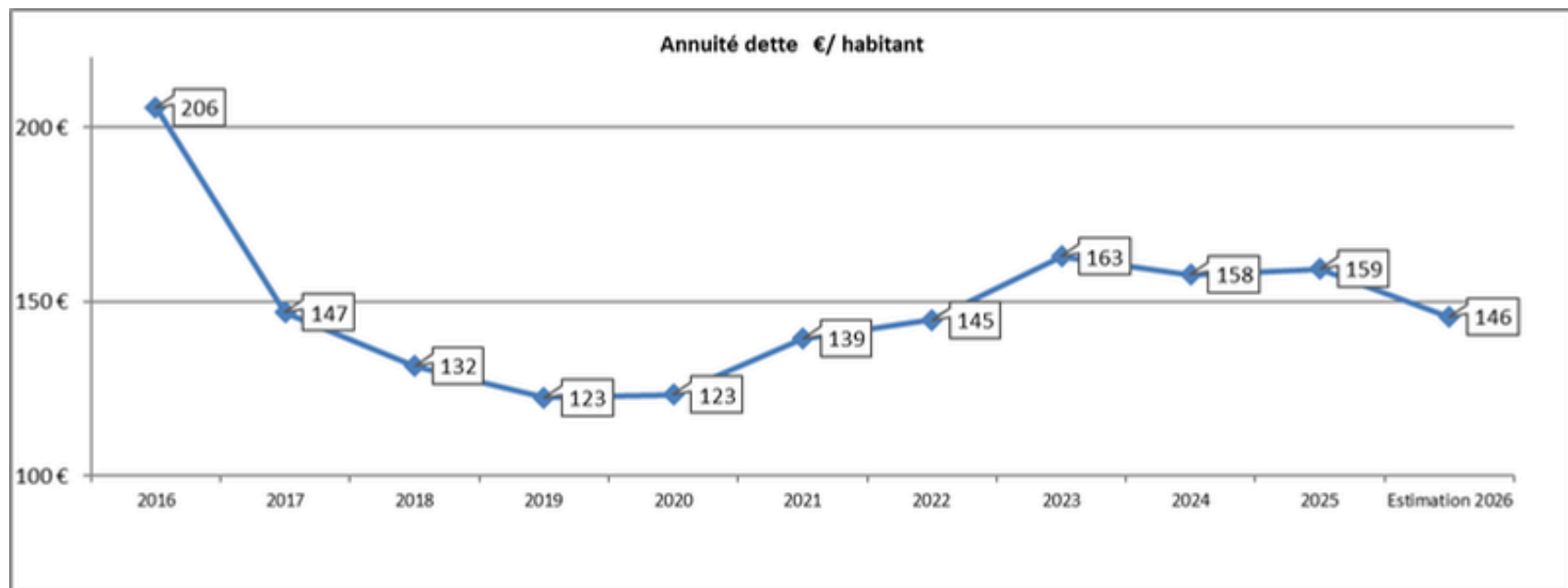
Tous budgets confondus	Capital restant dû (CRD) au 31/12/2023	Capital restant dû (CRD) au 31/12/2024	Capital restant dû (CRD) au 01/01/2026
Dettes globales	6 231 070 €	5 716 665 €	6 278 112,18 €
Son taux moyen s'élève à	3,04%	2,61%	2,57 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans 6 mois	12 ans 10 mois	12 ans 10 mois
Sa durée de vie moyenne	7 ans 7 mois	7 ans 3 mois	7 ans 2 mois

Budget	capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre emprunts
Budget principal	6 014 602,31	2.54 %	12 ans 11 mois	7 ans 3 mois	10
Budget annexe 12 logements	263 509,87	3.25 %	9 ans 6 mois	5 ans 7 mois	1

ETAT DE LA DETTE

Budget principal :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/20xx	Capital restant dû au 01/01/20xx
2025	689 967,42 €	170 989,66 €	518 977,76 €	6 533 580,07 €	6 014 602,31 €
2026	625 006,56 €	158 661,09 €	466 345,47 €	6 014 602,31 €	5 548 256,84 €
2027	584 034,11 €	140 843,11 €	443 192,00 €	5 548 256,84 €	5 105 064,84 €
2028	559 766,61 €	129 302,73 €	430 463,88 €	5 105 064,84 €	4 674 600,96 €
2029	561 332,84 €	118 143,31 €	443 189,53 €	4 674 600,96 €	4 231 411,43 €
2030	502 402,73 €	107 366,59 €	395 036,14 €	4 231 411,43 €	3 836 375,29 €
2031	505 165,02 €	99 202,71 €	405 962,31 €	3 836 375,29 €	3 430 412,98 €
2032	507 630,72 €	90 345,54 €	417 285,18 €	3 430 412,98 €	3 013 127,80 €
2033	490 929,61 €	80 508,59 €	410 421,02 €	3 013 127,80 €	2 602 706,78 €
2034	473 818,40 €	70 236,52 €	403 581,88 €	2 602 706,78 €	2 199 124,90 €



Endettement annuel par emprunt :

Code emprunt	Objet	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
8002	Amenagements mairie-chapellou et divers	61 341,15	61 341,15	61 341,15	61 341,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7001	Travaux abords esc et aménagts-urbains	112 196,49	112 794,61	114 167,13	115 815,05	118 078,00	120 601,36	123 028,05	124 775,91	126 339,30
11001	Voirie 2011	27 909,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12001	Investissements 2012 travaux divers gymnase complexe sportif	35 100,26	25 473,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15003	PRET PSPL ECOLE ET BALAT BIEL	36 000,00	31 750,00	31 075,00	30 400,00	29 725,00	29 050,00	28 375,00	27 700,00	27 025,00
17001	Emprunt salle 30x20	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49
18001	Complexe multisports , halle et divers aménagements	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	18 577,31	0,00
2101	Reprise emprunt ex BFT du Budget ZAC	40 797,71	41 014,33	41 521,66	42 115,09	42 938,06	43 851,99	44 566,00	45 369,34	45 947,05
18 00 2	Emprunts ppl	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48	132 243,48
22001	Emprunt investissements 2023 2024	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08	114 834,08
TOTAL		625 006,56	584 035,11	559 766,61	561 332,84	502 402,73	505 165,02	507 630,72	490 929,61	473 818,40

F – LES RATIOS : Evolution des ratios obligatoires de la Collectivité

RATIOS		2021	2022	2023	2024	2025	Strate 3500 à 5000 hab 2024
1	DRF € / hab.	878.84	959.76	1 030,00	989	966,46	995
2	Fiscalité directe € / hab.	426.37	446.66 €	483	499,13	505,84	562
3	RRF € / hab.	1063.00	1114.76	1 165,00	1 202,33	1207,52	1 219
4	Dépenses d'équipement €/hab	312.13	471.88 €	254	105,9	232,13	421
5	Dettes / hab.	1424.26	1576.23	1 416,00	1 271	1403,97	721
6	DGF/hab	166,25	139,28	140	141,91	145.16	163
7	Dépenses de personnel / DRF	46.83 %	56.61%	54,00%	56,00%	53,70%	53.70 %
9	DRF+ Capital de la dette / RRF (Marge d'Autofinancement Courant)	93.91 %	97.31%	99,00%	92,00%	90,07%	87.90 %
10	Dépenses d'équipement / RRF (taux d'équipement)	29.35 %	42.33%	22,00%	8,74%	19,22%	34.50 %
11	Encours de la dette /RRF (taux d'endettement)	133.91 %	141.45%	122,00%	106,00%	116,27%	59.10 %

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent les ratios suivants :

- 1° Dépenses réelles de fonctionnement/ population ;
- 2° Produit des impositions directes/ population ;
- 3° Recettes réelles de fonctionnement/ population ;
- 4° Dépenses d'équipement brut/ population ;
- 5° Encours de la dette/ population ;
- 6° Dotation globale de fonctionnement/ population (dotation forfaitaire + dotation solidarité rurale : DSR + dotation nationale de péréquation : DNP) ;

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, ces données comprennent en outre les ratios suivants :

- 7° Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement ;
- 8° Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et, le cas échéant, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi ; n'est plus calculé
- 9° Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement ;
- 10° Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement ;
- 11° Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement.

SYNTHESE DES RATIOS PREVISIONNELS 2026



PARTIE IV – BUDGETS ANNEXES

A-BUDGET ANNEXE « Construction de 12 logements à Luché »

Conformément au plan de financement prévisionnel, ce budget s'autofinance . Il dégage chaque année depuis 2007, un excédent de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affecté en investissement pour couvrir le montant du remboursement du capital de la dette.

La dette : l'encours de la dette au 1er janvier 2026 est de 263 509.87 € - Il s'agit d'un emprunt réalisé auprès du Crédit Foncier à taux variable indexé sur le taux du livret A sur 30 ans – dernière échéance le 30.07.2035.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 130 700 €, en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses sont :

- Entretien et réparation
- Taxe foncière : 9 000 €
- Intérêts de l'emprunt à rembourser : 9 244.80 €
- Reversement excédent au budget principal : 30 000 €
- Virement à la section d'investissement : 37 808 €

Les principales recettes sont :

- Loyers + charges : 69 000 € + 1 700 €
- Résultat reporté 2025 : 60 000 €

La section d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 77 276 €, en dépenses et en recettes

Les dépenses :

- Remboursement du capital de la dette : 23 243.58 €
- Travaux éventuels : 49 176 €

Les recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 : 35 451.81
- Virement de la section de fonctionnement : 37 808 €
- Amortissement : 1 392 €

B-BUDGET ANNEXE « Ensemble immobilier Balat Biel »

Pour mémoire :

Par le biais d'une cession temporaire d'usufruit, la Commune a pris en charge la gestion locative d'un immeuble situé rue Balat Biel de 3 657 m², comprenant 51 baux dont 11 logements, 17 box, 20 parkings et 3 entrepôts, à compter du 01/02/2021.

Le Conseil Municipal a décidé de confier cette gestion à l'agence immobilière ORPI.

Ce budget est un budget administratif soumis à TVA, il a dégagé en 2025, un excédent de 371 558.26 €

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 500 058 € en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses sont :

- Entretien et réparations : 100 000 €
- Honoraires de gestion locative de l'agence ORPI : 25 000 €
- Assurances du bien et garantie des loyers impayés : 42 500 €
- Taxe foncière : 20 000 €
- Virement à la section d'investissement : 274 767 €

Les principales recettes sont :

- Loyers + charges : 128 500 €
- Excédent reporté 2025 : 371 558 €

La section d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 280 382 €, en dépenses et en recettes

Les principales dépenses :

- Travaux éventuels

Les principales recettes :

- Virement de la section de fonctionnement : 274 767 €
- Amortissement : 1 790 €
- Résultat reporté 2025 : 3 823 €

LEXIQUE

AC : Attribution de compensation
ADS : Autorisations du Droit des Sols
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement **AP/CP** : Autorisations de programme / Crédits de paiement
APUL : Administration Publique Locale
BP : Budget primitif
CA : compte administratif
CAF brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.
CAF nette : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.
CDG : Centre de gestion
CCGSTG : Communautés de Communes Grand Sud Tarn et Garonne
CET : contribution économique territoriale = CFE +CVAE
CFE : Cotisation foncière des entreprises,
CFL : Comité des finances locales
CIF : Coefficient d'intégration fiscale
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CMPF : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.
CPS : (dotation de) Compensation de la Part Salaires (Ex TP)
CRD : capital restant dû
CTU : Cession temporaire d'usufruit
CVAE : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.
DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD : Dotation générale de décentralisation
DGF : dotation globale de fonctionnement
DGFIP : Direction générale des finances publiques
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
DRF Dépenses réelles de fonctionnement
DRI Dépenses réelles d'investissement
DSR : Dotation de Solidarité Rurale,
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local.
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
EPFO : Etablissement public foncier d'Occitanie
ERP : Etablissement recevant du Public
FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FNGIR : Fonds National de garantie individuelle des ressources,
FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : Fiscalité professionnelle unique
GFP : Groupement à fiscalité propre
ICNE : Intérêts Courus Non Échus
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IPC : Indice des prix à la consommation
NC : Non calculé
PEDT : Projet Educatif Territorial

VILLE DE
GRISOLLES
TARN & GARONNE



B - L'INVESTISSEMENT

1 - LES DEPENSES

N° opération	Cpte	RAR 2025	BP 2026
	1641 emprunts en unité monétaires		467 000,00
	165 dépôts et cautions		2 500,00
	2188 autres immos corporelles		43 990,00
	2315 immo en cours non affectées		55 476,00
20	Aménagements Eglise et abords	510 566,56	81 000,00
202401	Etude du plan de référence et modification du SPR	26 475,00	
202501	OAP du Collège	25 731,00	4 200,00
49	Travaux Complexe sportif Rte Aucamville		48 000,00
57	Gros travaux bâtiments communaux	16 423,20	177 651,50
55	Aménagement cimetière		10 000,00
281 801	Travaux Pluvial		20 000,00
620904	Travaux de voirie	4 439,70	20 000,00
111102	Mise en conformité éclairage public		30 000,00
131301	Aménagement videoprotection centre ville		80 000,00
581501	Travaux école maternelle		300 000,00
222 101	Aménagement restauration scolaire		70 000,00
622 102	Travaux amendes de police		10 000,00
31210103	AOP du canal	59 314,50	10 375,00
4581202401	TRAVAUX COMPTE DE TIERS	61 946,00	
572301	Programme logements	3 412,80	15 000,00
572302	Programme toitures		70 000,00
dépenses d'ordre			15 467,00
dépenses réelles		708 308,76	1 515 192,50
TOTAL DEPENSES	INVESTISSEMENT	708 308,76	1 530 659,50
			2 238 968,26

2- LES RECETTES

N° opération	Compte	RAR 2025	BP 2026
	R001solde exécution investissement reporté 2025		206 603,32€
	040 écritures ordre		226 265,00
	041 écritures ordre		6 367,00
	021 virement		713 987,38€
	10222 FCTVA		90 000,00
	10226 Taxe aménagement		10 000,00
	1068 excédent fonctionnement		668 976,56
	1321 subvention Etat		2 308,00
	165 caution loyer		2 500,00€
20	grosses réparations - église et abords	159 830,00	
441702	Aménagement route d'Agen	80 000,00	
4582202401	SPR	72 131,00	
	recettes d'ordre		1 153 222,70€
	recettes Réelles	311 961,00€	773 784,56€
TOTAL RECETTES	INVESTISSEMENT	311 961,00	1 927 007,26
			2 238 968,26€

Tableau de bord :

Tous budgets confondus	Capital restant dû (CRD) au 31/12/2023	Capital restant dû (CRD) au 31/12/2024	Capital restant dû (CRD) au 01/01/2026
Dette global	6 231 070€	5 716 665€	6 278 112,18 €
Son taux moyen s'éleve à	3,04%	2,61%	2,57%
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans 6 mois	12 ans 10 mois	12 ans 10 mois
Sa durée de vie moyen	7 ans 7 mois	7 ans 3 mois	7 ans 2 mois

Budget	capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre emprunts
Budget principal	6 014 602,31	2.54 %	12 ans 11 mois	7 ans 3 mois	10
Budget annexe 12 logements	263 509,87	3.25 %	9 ans 6 mois	5 ans 7 mois	1

ETAT DE LA DETTE

Budget principal :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au	Capital restant dû
2025	689 967,42€	170 989,66€	518 977,76€	6 533 580,07€	6 014 602,31€
2026	625 006,56€	158 661,09€	466 345,47€	6 014 602,31€	5 548 256,84€
2027	584 034,11€	140 843,11€	443 192,00€	5 548 256,84€	5 105 064,84€
2028	559 766,61€	129 302,73€	430 463,88€	5 105 064,84€	4 674 600,96€
2029	561 332,84€	118 143,31€	443 189,53€	4 674 600,96€	4 231 411,43€
2030	502 402,73€	107 366,59€	395 036,14€	4 231 411,43€	3 836 375,29€
2031	505 165,02€	99 202,71€	405 962,31€	3 836 375,29€	3 430 412,98€
2032	507 630,72€	90 345,54€	417 285,18€	3 430 412,98€	3 013 127,80€
2033	490 929,61€	80 508,59€	410 421,02€	3 013 127,80€	2 602 706,78€
2034	473 818,40€	70 236,52€	403 581,88€	2 602 706,78€	2 199 124,90€